

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE ORIGINAL IC 08 Y
1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

1° Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays assume, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ci-contre, la responsabilité qu'aurait un assureur conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
 2° Le sousigné, souscripteur du contrat d'assurance autorisé par le présent le Bureau Central Français, ainsi que les Bureaux de ou des pays indiqués ci-contre, auxquels le Bureau Central Français a délégué ses pouvoirs, à recevoir les notifications, à instruire et à régler, pour son compte, toute demande de dommages-intérêts qui met en cause la responsabilité à l'égard des tiers, que les lois sur l'assurance obligatoire du ou des pays indiqués ci-contre lui font une obligation de couvrir par une assurance et qui peut résulter de l'utilisation du véhicule dans ce pays (ou ces pays).
 3° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 4° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

3. VALABLE		4. Numéro de la carte et numéro de la Police	
DU		AU	
Jour	Mois	Année	Jour
31	05	10	31
03	11	F 244 1695143	
(Ces deux dates comprises)			

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur	6. Catégorie et marque du véhicule *
A108E35447	D MBK MOTOBECANE
	F - Remorque n'excédant pas 750 kg

7. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)

M. REVELLAT PHILIPPE
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

5° Signature du souscripteur du contrat d'assurance.
 6° Pour les personnes se rendant au Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi qu'à Chypre seulement :
 Signature de toutes autres personnes qui peuvent utiliser le véhicule.

Cette carte n'est pas valable pour les pays dont le case a été rayé

A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	SRB	TN	TR	UA			

8. Cette carte a été délivrée par : (nom et adresse de l'assureur)

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des Cadres et Salariés de l'Industrie et du Commerce
 2 et 4, rue de Pied de Ford, 79037 NIORT CEDEX 9
 Tél Fr : 01 55 56 57 58 - ETR : +33 1 55 56 57 58

9. Signature de l'Assureur



* CATEGORIE DE VEHICULE (CODE)
 A. AUTOMOBILE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
 B. MOTOCYCLE E. AUTOBUS OU AUTOCAR
 C. CAMION OU TRACTEUR F. REMORQUE
 * le code de désignation de la catégorie du véhicule se trouve ci-dessus.

MACJFI